

## Séance du 04 juin 2026

Date de la convocation : ..... 29/05/2026

Date d'affichage convocation : ..... 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>28</b>	<b>4</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N°2026-06-132

### Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 : Demande de soutien financier pour l'ensemble des actions portées par le Point Emplois Saisonniers (MTS) Terre de Camargue en 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Gylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Secrétaire de séance :** M. CRESPE Charly.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et sa compétence en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion, pour lesquels la communauté de communes Terre de Camargue a souhaité maintenir un accueil de proximité en matière de conseil à l'emploi, répondant à l'alinéa « la CCTC intervient dans les points emplois existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ ...) »,
- Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 dont le protocole de préfiguration présente le cadre d'intervention, les principaux objectifs et les interventions financières de l'Etat et de la Région pour le CPER 2021-2027,
- Considérant que la Direction Départementale Emploi Travail et Solidarité (DDETS) du Gard peut financer le Point Emplois Saisonniers de la Communauté de communes Terre de Camargue au regard du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 dans le cadre du soutien apporté aux maisons du travail saisonnier et à leurs programmes d'actions.

Dans le but d'apporter une réponse à des problématiques spécifiques liées au travail des saisonniers (logement, santé, mobilité, formation...), la Communauté de communes Terre de Camargue a initié un lieu unique d'accueil des saisonniers (MTS) au moyen du Point Emplois Saisonniers (PES) intégré depuis 2016, au sein du service emploi.

Les CPER ont permis, grâce à leur volet emploi et leur soutien aux maisons du travail saisonnier (MTS), la mise en œuvre d'actions relatives notamment à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027 dans son objectif stratégique n°4 : « Favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion »- Action n°13 : « Amplifier l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous » prévoit d'apporter un soutien aux maisons du travail saisonnier et à leurs programmes d'action pour l'amélioration de la connaissance des problématiques territoriales liées au travail saisonnier (observation, animation et expertise) et poursuit les actions de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale.

Le Point Emplois Saisonniers a pour mission d'accompagner les saisonniers, les salariés et les employeurs dans les processus de recrutement ainsi que dans les parcours de formation, en lien avec les différents acteurs de l'emploi et de la formation.



Son action poursuit un double objectif : d'une part, favoriser la montée en compétences des saisonniers afin de soutenir leur professionnalisation et sécuriser leurs parcours professionnels ; d'autre part, permettre aux entreprises saisonnières d'améliorer la qualité des services proposés, en réponse aux exigences croissantes de la clientèle.

Par ailleurs, le Point Emplois Saisonniers contribue à l'identification et à la recherche de solutions relatives aux problématiques de logement des saisonniers et de mobilité sur le territoire.

Le plan d'action prévisionnel 2026 établi comme suit autour de 4 axes :

N°	AXE	Intitulé des actions
1	Contribuer aux recrutements des saisonniers	Recueil, traitement et diffusion au plus large des offres d'emploi locales (progiciel métier, partenaires, réseaux sociaux, site CCTC...) Organisation d'actions en direction des saisonniers et employeurs dans divers secteurs d'activité (Forum littoral de l'emploi saisonnier, Jobs'dating spécifiques, Objectif job d'été...) Participation aux travaux et échanges du réseau des Maisons du Travail Saisonnier (MTS) « Ma Saison en Occitanie » Participation aux réflexions et travaux du CLPE Centre Sud Gard et du CRPE en fonction de la feuille de route 2026 dans le cadre de la loi pour le Plein Emploi
2	Accompagner les saisonniers	Accompagnement et suivi individualisé des saisonniers via progiciel métier et les partenaires – Accompagnement aux démarches administratives liées à l'emploi et aux techniques de recherche d'emploi Projet de création d'un livret d'accueil pour le saisonnier – Poursuite de l'action mobilité douce des saisonniers sur Le Grau du Roi issue du GT emploi saisonnier du CLPE Centre Sud Gard Mise en œuvre et animation du plan d'action opérationnel issu de l'étude sur les besoins en logements pour les saisonniers – poste mutualisé avec Pays de l'Or Agglomération dans le cadre des CLPE (Gard et Hérault)
3	Accompagner les entreprises	Aide de proximité au recrutement – Mises en relation – Lieu de permanences de partenaires Mise en œuvre d'actions d'informations, d'ateliers et/ou de formations à destination des entreprises (avec partenaires type Chambres consulaires...)
4	Contribuer à la montée en compétences des saisonniers	Accueil, organisation et/ou animation de sessions de formations, d'ateliers divers, de coaching et d'informations collectives Conseil de 1er niveau dans le cadre du réseau Service Public Régional de l'Orienteation (SPRO) Loi Plein Emploi : Participation aux travaux et réflexions sur les fiches actions du CLPE liées à la montée en compétences des saisonniers

L'équipe opérationnelle du Point Emplois Saisonniers est composée de quatre professionnels, représentant un effectif global de 2,1 équivalents temps plein (ETP).

Le plan prévisionnel de financement pour la réalisation totale de ce programme d'actions pour 2026 est établi comme suit :

	Dépense	Produits	%
CC Terre de Camargue	109 596 €	74 846 €	68.29%
ETAT DDETS (CPER)		30 000 €	27.37%
REGION		4 750 €	4.34%
TOTAL	109 596 €	109 596 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus pour les actions portées par le Point emplois saisonniers de la Communauté de communes Terre de Camargue pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Le Secrétaire de séance,  
Charly CRESPE

Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification